

Les crédits

débattre une question. Après avoir enduré les manœuvres des députés de ce parti pendant trois ou quatre jours, nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'imposer la clôture et des députés n'ont pas eu la chance d'exposer leur point de vue sur des questions substantielles.

Les députés de ce parti ont pris l'habitude de ne pas débattre des questions à l'étude, mais de se livrer plutôt à des manœuvres infantiles. On trouve le meilleur exemple de cela dans un article que publie aujourd'hui le *Citizen* et dont l'auteur expose clairement le problème avec lequel la Chambre est aux prises depuis des mois déjà. L'article s'intitule: «M. Barrett se rend à Ottawa» et dit ceci:

Les néo-démocrates sont scandalisés parce que le président du Comité des finances, M. Don Blenkarn, a eu le culot de mettre un terme à leur obstruction systématique de la TPS après seulement 31 heures.

Les néo-démocrates sont tellement indignés que, non contents de chercher noise à M. Blenkarn, ils ont demandé à la présidence de la Chambre des communes de juger si l'on n'avait pas ainsi porté atteinte à leurs privilèges parlementaires.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Winnipeg Transcona a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Blaikie: Madame la Présidente, je vous fais respectueusement remarquer que le député est en train de débattre de politique et non de procédure. Il ne s'exprime pas au sujet de son rappel au Règlement ni de celui de qui que ce soit d'autre. Il est en train de débattre de politique. Il incombe à la présidence de le rappeler à l'ordre et de le prier de s'en tenir à son rappel au Règlement. Il n'a pas à débattre de politique.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le secrétaire parlementaire voudra bien s'en tenir au rappel au Règlement qu'il veut faire valoir.

M. Cooper: Madame la Présidente, je veux parler de l'article 10 du Règlement. La question de l'ordre et du décorum est traitée aux articles 9 à 14. Nous sommes victimes d'obstruction et c'est ce dont je veux parler.

Pardonnez-moi si mes remarques sont de nature un peu partisane. Je sais qu'on ne doit jamais faire de politique à la Chambre. Le fait est que les membres de ce parti-là continuent de bloquer les travaux de la Chambre

et de ses comités et d'empêcher les députés de débattre les questions sérieuses et fondamentales de l'heure.

Que font-ils? Ils votent sur leurs propres projets de loi à l'étape de la première lecture, non parce qu'ils craignent qu'on les empêche de présenter ces mesures législatives mais parce qu'ils préfèrent perdre du temps au lieu de discuter des sujets d'actualité. Comme nous avons pu le constater, lorsqu'ils sont à court d'arguments, ils n'hésitent pas à faire des discours creux et à recourir à toutes sortes de tactiques d'obstruction.

Je crois m'être fait comprendre et j'ai fait de mon mieux pour étayer les arguments fort valables du whip du gouvernement. J'espère que les députés visés réfléchiront sérieusement à l'importance du Parlement et à la nécessité de poursuivre nos travaux—et je parle ici de débat et non d'obstruction.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES COLLECTIVITÉS RURALES DU CANADA

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt) propose:

Que la Chambre demande au gouvernement de s'engager, en cette semaine qui a été marquée par la deuxième journée annuelle de la revitalisation rurale et par l'anniversaire de naissance d'Agnes MacPhail, première femme élue à cette Chambre et championne infatigable des droits des collectivités rurales, à prendre les mesures nécessaires pour assurer un avenir économiquement et socialement prospère et écologiquement durable aux millions de Canadiens qui occupent nos vastes régions rurales et ce, en mettant en vigueur un programme destiné à:

- 1) stabiliser les revenus des exploitations familiales et à alléger l'énorme fardeau de la dette qui, à l'heure actuelle, compromet la survie de dizaines de milliers d'exploitations agricoles familiales;
- 2) aider les collectivités de pêcheurs à surmonter la crise que connaît actuellement l'industrie de la pêche et à prendre les mesures nécessaires pour veiller à la gestion convenable de l'industrie dans l'avenir;
- 3) modifier les politiques en vigueur relatives au transport et à d'autres infrastructures afin de veiller à ce que tous les producteurs du secteur primaire, les coopératives et les petites entreprises rurales deviennent concurrentielles tant sur le marché national qu'international;
- 4) fournir une gamme complète de programmes sociaux, d'éducation et de santé afin de permettre aux jeunes familles, aux personnes âgées et aux autres citoyens de bien vivre dans les régions isolées et rurales du Canada; et